

L'an deux mille vingt-quatre, 16 décembre, à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 06 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de votants : 27

Nombre de voix : 102

Présents titulaires (19) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (4) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Jean-Claude BOURIAT pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole
Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Pouvoirs (4) :

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY
Monsieur Mathieu BERGE à Monsieur Jacky EMON
Monsieur Eric BERNARD à Monsieur Benoist AULANIER
Monsieur Philippe BUISSON à Monsieur Renaud LAGRAVE

Absents Excusés (29) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Eric BERNARD pour la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
La Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Madame Véronique GLEYZE pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Monsieur Michel GERMANEAU est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024 DELIBERATION 2024_036 : ADHESION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu l'avis favorable du Comité de bassin Sèvres-Atlantique du 18 novembre 2024,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en date du 2 juillet 2024,

Considérant l'ambition partagée d'améliorer la coordination des offres entre les acteurs de la mobilité,

Considérant la volonté de mutualiser les équipements facilitant les parcours des usagers dans leurs actes de préparation de leurs déplacements et l'acquisition des titres,

Considérant la demande d'adhésion au 1^{er} janvier 2025 de la Communauté de Communes Airvaudais-Val de Thouet,

Considérant l'avis favorable du Comité de Bassin Sèvres Atlantique en date du 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- **D'approuver l'adhésion au 1^{er} janvier 2025 de la Communauté de Communes Airvaudais-Val de Thouet au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,



Michel GERMANEAU

Le Président,

Signé électroniquement par : Renaud LAGRAVE
Date de signature : 17/12/2024
Qualité : Signature des documents PDF par le
président de Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq sur Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 26 juin 2024

23 présents + 2 pouvoirs (25 votes sur 28) :

Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU

3 pouvoirs :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Maryse BARIGAULT
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Dominique BARREAU
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Sébastien FAURE, Jacques ROY et Huguette ROUSSEAU

Monique NOLOT a été élue secrétaire de séance

=====

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Mobilité – adhésion à Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM)
au 1^{er} janvier 2025

La Communauté de Communes est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis le 1^{er} juillet 2021, conformément à la délibération 2021-26 du conseil communautaire du 23 mars 2021.

Dans l'axe permettant de promouvoir une stratégie autour de la mobilité, il existe la possibilité d'adhérer à Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM), le syndicat en charge des mobilités en Nouvelle Aquitaine, qui coordonne, facilite et façonne une mobilité durable, en mettant en place notamment des services mutualisés (par exemple, *Modalis*).

L'adhésion est de 5 000€/an.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Transports, notamment ses articles L1231-1 à L1231-5

- Vu la délibération 2021-26 du conseil communautaire « autorité organisatrice de la mobilité »
- Vu l'arrêté du Préfet de Gironde du 13 juillet 2018 portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,
- Vu les Statuts du Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'adhérer au Syndicat Nouvelle Aquitaine mobilité à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- ▶ De nommer des élus représentants au sein du syndicat :

Un Délégué Titulaire	Un Délégué Suppléant
Pascal BIRONNEAU	Olivier FOUILLET

- ▶ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tout document mettant en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 3 juillet 2024
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Monique NOLOT,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20240709-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-07-2024

Publication le : 09-07-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48